

Nous recevrons chez nous, au Manitoba, cette fin de semaine, des vedettes, des artistes bien connus. Il y aura aussi une véritable pléthore de spectacles et d'événements et nous aurons la joie de vivre.

Nous aurons l'occasion de démontrer comment une petite communauté, assez isolée, est quand même très, très dynamique et cherche à travailler et à vivre avec les autres.

* * *

[Traduction]

L'AFFILIATION POLITIQUE

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, j'ai ici une lettre écrite par le député de New Westminster—Burnaby, le 9 janvier 1995. Il déclare:

Une seule chose amènera le gouvernement à prendre note de la volonté de la population canadienne, et c'est l'adhésion en masse au Parti réformiste.

L'adhésion en masse à ce parti sera beaucoup plus efficace que les manifestations, les campagnes de lettres, les pétitions ou les autres types traditionnels de lobbying.

Je sais que vous comprendrez pourquoi cela est vrai.

J'ignore pourquoi c'est vrai. C'est un mauvais usage flagrant du papier à lettre fourni par les contribuables et un abus des privilèges postaux. Cela donne une idée totalement fautive de l'utilité des pétitions, des lettres et de notre travail à la Chambre des communes. Cela m'amène à me demander pourquoi le député prend la peine de présenter des pétitions.

J'écoute les opinions de tous les Canadiens, particulièrement de ceux de ma circonscription, qu'ils appartiennent à un parti politique ou pas. Tous les Canadiens ont le droit d'être entendus. Ils devraient continuer de signer des pétitions, d'écrire des lettres et d'appeler leurs députés. Ils ont le droit d'apporter leur contribution à notre travail parlementaire.

* * *

LE CHAMPIONNAT MASCULIN SENIOR DE CURLING

M. Bob Kilger (Stormont—Dundas, Lib.): Monsieur le Président, le député de Glengarry—Prescott—Russell et moi-même désirons féliciter l'équipe masculine senior du Club de curling de Cornwall, dans ma circonscription, Stormont—Dundas. Ce quatuor représentait l'Ontario lors du championnat canadien masculin senior de curling tenu récemment dans la ville très accueillante de Saint John, au Nouveau-Brunswick.

Le premier joueur, George Dolejsi, le deuxième joueur, Keith MacGregor, le troisième joueur, Thom Pritchard, seul habitant de Glengarry à faire partie de l'équipe, et le capitaine Bill Dickie ont fait honneur à l'Ontario et à Cornwall en remportant la trophée tant convoité remis aux gagnants du championnat canadien masculin senior de curling.

● (1410)

Nous les louons pour leur détermination et leur attachement à ce sport populaire, qui leur ont permis de remporter un championnat national aussi prestigieux.

Article 31 du Règlement

[Français]

Nous sommes fiers d'eux et nous les félicitons.

* * *

LE RÉFÉRENDUM SUR LA SOUVERAINETÉ DU QUÉBEC

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, les résultats du sondage Léger & Léger publiés aujourd'hui nous démontrent de façon claire que le Canada anglais fait exactement la même analyse que les souverainistes québécois en ce qui concerne un non au référendum au Québec.

Loin d'être un instrument de négociation, un non veut dire un non à tout changement constitutionnel, à tout renouvellement du fédéralisme. Selon le sondage, à peine 10 p. 100 sont prêts à reconnaître au Québec un statut particulier. En fait, les deux tiers ne reconnaissent pas que les Québécois forment un peuple distinct.

Le sondage démontre aussi que la moitié des répondants estiment que le Canada devrait reconnaître la souveraineté du Québec si le oui l'emporte. De plus, près de 58 p. 100 des Canadiens sont favorables au maintien d'une association économique avec un Québec indépendant. Au-delà des menaces calculées des politiciens, les Canadiens expriment clairement leur volonté de bâtir un partenariat sain et productif pour tout le monde.

* * *

[Traduction]

LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

M. Art Hanger (Calgary—Nord—Est, Réf.): Monsieur le Président, la Commission de l'immigration et du statut de réfugié a dépassé les bornes.

En janvier, à sa libération d'une prison de Colombie-Britannique, Boujan Inthavong a été frappé d'une ordonnance d'expulsion à cause du rôle qu'il avait joué dans un meurtre brutal commis par une bande de malfaiteurs. Connaissant le système, il a retenu les services d'un avocat et a fait retarder son expulsion en présentant une demande de statut de réfugié. Chose incroyable, la CISR a accordé le statut de réfugié à ce dangereux criminel après une audience de 15 minutes. Il pourra maintenant rester ici indéfiniment.

La CISR n'a tenu absolument aucun compte de ses crimes et, plus incroyable encore, elle a été encouragée à prendre cette décision par le refus exprimé par le ministre de l'Immigration d'intervenir pour faire obstacle à cette revendication ridicule du statut de réfugié qui n'est rien moins qu'une parodie de la justice et couvre les contribuables de ridicule. Il avait le pouvoir d'interrompre l'audience avant même qu'elle ne commence, mais s'est refusé à le faire. Il a déclaré publiquement qu'il ne chercherait même pas à faire annuler cette décision.

Les Canadiens sont maintenant habitués aux décisions stupides de la CISR, mais le fait que le ministre refuse d'intervenir alors qu'il en avait parfaitement le droit et le devoir est en soi ni plus ni moins que criminel.

Le Président: Mes chers collègues, il est bon que nous tous choisissons judicieusement les mots dont nous nous servons